



Huissier et impossibilité de payer la dette ?

Par **leyna**, le 10/12/2012 à 15:00

bonjour Voilà j'ai une dette de 400€ de SFR, aujourd'hui j'ai reçu une lettre de l'huissier de justice (mise en demeure). Je vous explique, j'ai fait la bêtise de demander la suspension de mon abonnement par courrier simple et pas recommandé, car j'étais à l'étranger à ce moment là, mais ils ont continués à me facturer alors que je n'étais plus en France.
Donc je reçois la mise en demeure de l'huissier aujourd'hui je l'appelle pour trouver une solution, c'est une dame qui me répond, j'explique que je n'ai aucun revenu, je vis avec 0€ par mois, et de plus chez mes parents, que je peux rembourser 5€ par mois en attendant que je trouve du travail et quand j'aurais un emploi je pourrais rembourser plus, sa réaction ? Elle s'est emportée, m'a raccrochée au nez. Je n'ai pas envie de faire un dossier de recouvrement pour 400€ à la banque de France. Je veux bien payer mais pas de grosse sommes car je n'ai rien. Donc je voulais savoir quels sont les solutions étant donné que je n'ai pas trouvée d'interlocuteur?
merci d'avance

Par **chaber**, le 10/12/2012 à 15:11

BonjourrrrrBonjour et merci sont des marques de politesse envers nos bénévoles qui prennent le temps de vous répondre (relire la charte du forum)

Par **amajuris**, le 10/12/2012 à 16:03

il est vrai que 5 € par mois pour une dette de 400 €, avec les intérêts et les frais de recouvrements .vous ne la rembourseriez jamais.rndemandez à vos parents qui vous

hébergent de vous avancer l'argent.

Par **leyna**, le **10/12/2012** à **16:12**

Pardon je ne voulais pas manquer de respect j'ai oubliée je suis juste effrayée de cette lettre je m'excuse sincèrement. Je vais demander un paiement de 20€ finalement